



Rapport CRIP transmis au JE

Par Esrola

Bonjour,

Après signalement qui a abouti à la saisie de la CRIP, l'enquête s'est terminée il y a 4 mois et la CRIP nous a dit transmette son rapport au juge des enfants avec recommandation de MJIE.

Depuis 4 mois, silence total.... Je me demande si le JE a décidé de classer sans suite et sans nous prévenircela peut arriver que le juge ignore un rapport ? Et n'informe pas les parents du classement ?

L'assistante sociale de la CRIP nous avait dit " vous aurez un courrier rapidement pour la mise en place de la mesure, sans audience préalable"

Ça me paraît bizarre....la CRIP dit qu'ils ont fini leur travail et ne savent rien....

Merci pour vos réponses

Par kang74

Bonjour

La mise en place de la mesure prend un temps certain puisqu'elle exige la disponibilité de plusieurs professionnels sur une période de 6 mois .

Elle commence en premier par une réunion pluridisciplinaire pour justement faire le point entre eux sur les objectifs/rapport .

Elle démarre dans les 15 jours après sa notification .

Quand il n'y a pas de suites, vous recevez aussi une notification écrite .

Par Esrola

Merci beaucoup !

Donc pas de nouvelles ne signifie pas un classement sans suite ?

Le juge ne va pas nous notifier avant d'avoir trouvé un Service disponible pour démarrer l'investigation , j'ai bien compris ?

Par kang74

Effectivement .

C'est pourquoi 15 jours après la notification, la mesure commence avec vous .

Par Esrola

Merci infiniment pour vos lumières !